



AVIS PUBLIC

AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL

Immeubles situés aux 463 et 465, chemin du Tour-du-Lac-Trois-Saumons

Conformément à l'article 145.33 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1), **UN AVIS PUBLIC** est par la présente donné par le soussigné directeur général et greffier-trésorier que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal, qui se tiendra le **MARDI 3 OCTOBRE 2023 À 19H30**, à la salle du Conseil située au 14, rue des Loisirs à Saint-Aubert, il sera statué sur une demande d'autorisation d'usage conditionnel pour l'hébergement touristique sous la forme d'une résidence de tourisme.

IMMEUBLES VISÉS : Cette demande d'autorisation de l'usage conditionnel est présentée en regard des immeubles portant les numéros civiques **463 et 465, chemin du Tour-du-Lac-Trois-Saumons, propriété de monsieur Michel Robichaud.**

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE : La demande d'autorisation de l'usage conditionnel de résidence de tourisme a pour objet de permettre, selon les dispositions du règlement portant le numéro 518-2023 relatif aux usages conditionnels et du règlement de zonage numéro 485-2019, l'exercice de l'usage de résidence de tourisme à l'égard des l'immeubles précités.

Des conditions peuvent s'ajouter à l'autorisation de cet usage, conformément au règlement # 518-2023 relatif aux usages conditionnels.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande d'autorisation lors de la séance du **MARDI 3 OCTOBRE 2023 À 19H30**.

DONNÉ À SAINT-AUBERT, CE 18^{IÈME} JOUR DE SEPTEMBRE 2023.

GILLES PICHE

Directeur général et greffier-trésorier